Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 041-214102394-20261015-2026116-DE

LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de Loir-et-Cher
Arrondissement de Romorantin-Lanthenay
Commune de SEIGY

Mairie de Seigy

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 12 (+2 pouvoirs)
Vote pour : 14
Vote contre : 0
Abstention : 0
Date de la convocation :
08/10/2026

Séance du 15 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le 15 octobre à 19 heures 00 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 8 octobre 2026, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Evelyne CAIL, Maire. La convocation a été affichée le 8 octobre 2026.

Étaient présents : Mesdames Evelyne CAIL- Christine LEBERT - Sylvie BARIZZI-LOISEL -Dominique SALLÉ - Nathalie PLAT - Florence FOUSSIER et Messieurs Claude BARAT - Jean-Marc BIET- Jean-Philippe NONET – Jérôme BECUAU – Damien SELLIER – Pascal BRAULT.
Était absent : Jean-Luc ESNAULT.
Étaient absents excusés : Yvette MASSET ayant donné pouvoir à Nathalie PLAT.
Dominique SIMONNET ayant donné pouvoir à Claude BARAT.

Madame Evelyne CAIL, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 – 7 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Dominique SALLÉ est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

	OBJET :	
N°2026116	**DELEGATION DE SIGNATURE POUR LES PERMIS DE CONSTRUIRE**	**2. Urbanisme** **2.2 actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols**

L'article L 422-7 du Code de l'urbanisme prévoit que si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis de construire, de démolir ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.
Sur proposition de la Maire,

Mod. 540730 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 041-214102394-20261015-2026116-DE

Le conseil municipal décide à l'unanimité :
- De désigner Jean-Marc BIET pour signer :

➢ le permis de construire pour la démolition, la dépollution de l'ancien chai viticole et la création d'un seul logement sur le territoire communal.

➢ Le permis modificatif N°01 concernant la distillerie PC 04123924U0004 relatif à l'ajout d'une porte et la modification de l'aspect extérieur des enduits.

La secrétaire de séance,

Dominique SALLÉ

La Maire,

MAIRIE DE SEIGY (Loir-et-Cher)

Evelyne CAIL

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 20/10/2026 et de la publication le 20/10/2026

Mme la Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

La Maire,

MAIRIE DE SEIGY (Loir-et-Cher)

Evelyne CAIL